cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 017-251701900-20240205-CS2024_01_006-DE

DÉLIBÉRATION N° CS 2024-01-006

BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 23

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 février ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Serge BERNET
Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX
Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE
Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants
Monsieur Thierry GEORGEON suppléant de Monsieur Jean-Michel CHATELIER

Présence des suppléants sans vote

Absents titulaires
Madame Lina BESNIER

Messieurs Jean-Michel CHATELIER *(excusé)* – Jean MOUTARDE – Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD
Éric GUINOISEAU – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD
Philippe NEAU

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
26 janvier 2024

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
26 janvier 2024
Publication (affichage) ou notification du :
06 février 2024

Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036
cyclad.org

TERRITOIRE économie circulaire

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 017-251701900-20240205-CS2024_01_006-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 disposant que *« dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 »*,

Vu la délibération n° CS 2023-04-054 relative au débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) du 18 décembre 2023,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif au plus tard deux mois après le D.O.B.,

Considérant le projet de budget primitif annexé ci-après,

Considérant sa présentation par Monsieur le 2ème Vice-président,

Ces explications entendues, Monsieur le 2ème Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
23 membres présents, 23 membres votants, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2024.

Monsieur le Président, Monsieur le 2ème Vice-président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 06 février 2024
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.